



Rapport 2024 Loi Energie – Climat Article 29

Thématique	Article 29 de la Loi Energie Climat
Périmètre	Axio Capital
Destinataire(s) du Rapport	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME Autorité des marchés financiers - AM
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2024
Personne(s) en charge de la rédaction du Rapport	Florian de Gouvion Saint-Cyr
Date de rédaction	9 juin 2025
Date de validation du rapport par l'organe de surveillance	16 juin 2025

PRÉAMBULE

Ayant moins de 500 millions d'euros d'encours, AXIO CAPITAL présente ci-dessous sa démarche générale de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de l'article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021, modifiant respectivement les articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier. Tous les fonds gérés par AXIO CAPITAL sont catégorisés Article 6 - Autres produits financiers au sens du Règlement Européen (2019/2088) « Disclosure ».

1. Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Résumé de la démarche

AXIO CAPITAL est une société gestion que ses fondateurs ont souhaité bâtir sur des valeurs fortes. Valeurs entrepreneuriales, valeurs de loyauté mais également des valeurs de responsabilités sociales et environnementales.

Les fondateurs partagent la conviction profonde que les progrès faits en matière de structuration de gouvernance, de gestion humaine & sociale et de culture du respect environnemental sont des facteurs importants d'amélioration des performances et de valorisation des PME.

AXIO CAPITAL considère comme faisant partie intégrante de son mandat de gestion d'accompagner la démarche de progrès de ses affiliés sur ces enjeux importants.



AXIO CAPITAL est attentive au respect de la réglementation française par ses affiliés, notamment en matière environnementale. Ainsi, sont diligentés des audits environnementaux préalablement à toute prise de participation dans de cas de sociétés opérant dans des secteurs sensibles.

Les résultats de ces audits sont intégrés dans les décisions d'investissement. Si des points sensibles étaient effectivement révélés, toute décision positive d'investir s'accompagnerait nécessairement d'un plan d'action en vue de la maîtrise et réduction des nuisances et/ou risques.

AXIO CAPITAL fait réaliser un audit social préalablement à tout investissement dans un nouveau projet.

La synthèse de ce travail est reprise dans le dossier d'investissement. Par ailleurs, ce rapport d'audit est le socle d'une démarche de progrès pour une meilleure gestion des ressources humaines de chaque affilié.

AXIO CAPITAL fait la promotion d'une gestion sociale responsable, en luttant contre toute forme de contournement des lois sociales, en favorisant l'émancipation des personnels par la formation et en privilégiant les mécanismes de partage de la création de valeur comme l'intéressement, la participation ou l'accès au capital.

AXIO CAPITAL est focalisée sur l'accompagnement de la croissance des PME dans lesquelles le fonds investit. La gestion de cette croissance passe notamment par la structuration des entreprises et la préservation, l'amélioration et le développement des emplois.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Axio Capital informe les investisseurs sur la manière dont les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion.

Axio Capital SAS est par nature proche des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis. La proximité de Axio Capital SAS à l'égard des entreprises permet aux directeurs de participation et chargés d'affaires une implication particulière avec chaque entreprise suivie, avec notamment des visites de sociétés et de fréquentes rencontres avec leurs dirigeants. Par leur sensibilité personnelle, les directeurs de participation sont informés sur les problématiques extra-financières – que l'on catégorise communément selon les trois notions Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Cette politique d'investissement ESG est publiée sur le site internet de la société de gestion. Des informations sont communiquées lors de chaque reporting semestrielle.

Les fonds gérés par AXIO CAPITAL sont classifiés article 6 du règlement SFDR.

1.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

AXIO CAPITAL ne propose aucun produit financier adhérent à une charte, code ou initiative en matière de prise en compte des critères ESG.



2. **Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

N/A